



Les « réformes » et les lois Blanquer (école de la « confiance », Parcoursup, réformes du Bac et des lycées, loi ORE...) organisent le dynamitage méthodique du service public d'Éducation.

Les organisations syndicales FSU, FO, CGT et SUD du Vaucluse exigent l'abandon des lois et projet de loi Blanquer.

➤ Le projet de loi « Blanquer » s'inscrit totalement dans le projet de loi de transformation de la Fonction publique qui pousse à **un recours accru aux contrats en CDD (de 1 à 6 ans) pour les enseignants**, sans formation et sans concours. C'est le contrat à la place du Statut, l'article 14 de la loi Blanquer prévoit des AED - professeurs

➤ Le ministère Blanquer, c'est d'abord **l'austérité dans l'Éducation Nationale** : à cause des suppressions de postes d'enseignants, **des effectifs par classe trop élevés, au détriment des conditions d'apprentissage pour les élèves.**

- Le dédoublement des classes de CP et CE1 en Éducation prioritaire, se fait sans moyens supplémentaires, aux dépens de toutes les autres classes des écoles primaires, y compris en Éducation prioritaire.

- Dans les collèges et les lycées, les suppressions de postes s'aggravent et les classes de tous les niveaux risquent à terme d'être plus ou moins surchargées.

➤ **L'obligation scolaire dès 3 ans est en fait un cadeau pour le Privé ; elle n'apporte rien aux familles** (98 % des enfants sont déjà scolarisés à 3 ans) mais c'est l'obligation pour les communes, de financer les maternelles privées.

La nouvelle loi « Blanquer » prévoit aussi le financement, par des fonds publics, de jardins d'enfants, structures privées et sans enseignants, habilités à « scolariser » de 3 à 6 ans.

Autant d'argent pris à l'École publique, la seule qui assure mixités scolaire et sociale.

➤ **La loi « Blanquer » prévoit de créer des Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux (EPSF), fusionnant des écoles maternelles et primaires avec le collège.**

- Les écoles et collèges des zones rurales et des quartiers urbains prioritaires sont les premières cibles, pour instituer une **École à plusieurs vitesses** : les savoirs fondamentaux pour les uns et les savoirs plus développés pour les autres ?

- C'est la menace de disparition des directeurs et directrices d'école, référent.e.s pour les parents d'élèves : **faire du collège le seul interlocuteur des parents casserait la proximité !**

- C'est aussi la **menace de disparition des écoles en milieu rural** au profit des EPSF, ce qui amplifiera la désertification rurale

➤ **La « réforme » des lycées renforcera encore les inégalités scolaires par l'autonomie des établissements et leur mise en concurrence.** Dans les lycées généraux, le « choix » d'enseignements de spécialités par les élèves (à la place des séries, supprimées) les contraint à un parcours d'initiés et les pousse à une hyper-spécialisation, trop précoce.

Dans les lycées généraux, technologiques et professionnels, les enseignements et les moyens sont réduits malgré l'augmentation des effectifs, au détriment de la qualité de la formation des élèves.

➤ **La « réforme » du Bac va lui faire perdre sa valeur nationale et égale, qui est la garantie d'un niveau de formation reconnu pour tous les bacheliers, quels que soient leurs lycées d'origine.**

De fait le baccalauréat n'est plus le 1^{er} grade universitaire donnant librement accès à l'université de son choix mais devient un diplôme « maison », dont la valeur dépendra de la réputation du lycée, car il reposera beaucoup moins sur des épreuves terminales, nationales et anonymes et beaucoup plus sur le contrôle continu, à géométrie variable, au sein de chaque lycée.

➤ En même temps, **le ministère Blanquer pousse à un usage intensif et anxiogène des évaluations** en CP, CE1, 6eme, 2nde. Avec le nouveau Bac, les élèves passeraient plus de 20 épreuves au total.

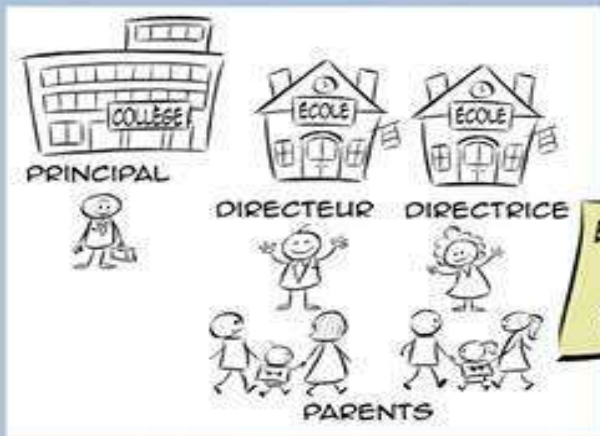
➤ **Le manque de recrutements, la précarité et la mutualisation des postes d'AESH** (accompagnant.e.s d'élèves en situation de handicap) empêchent une prise en charge satisfaisante des élèves concernés.

Ne pas jeter sur la voie publique

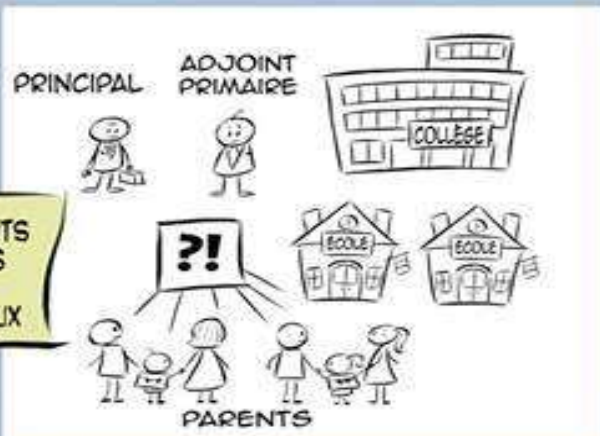
LOI BLANQUER / QUEL AVENIR POUR L'ECOLE ?

AVANT

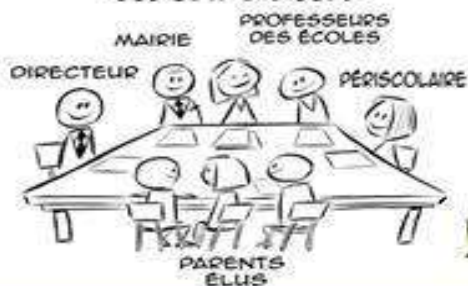
APRES



ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS DES
SAVOIRS
FONDAMENTAUX



CONSEIL D'ECOLE



FIN DES
CONSEILS
D'ECOLE

CONSEIL ADMINISTRATIF (COLLEGE)



FINANCEMENT
DES ÉCOLES
MATERNELLES
PRIVÉES



ENSEIGNANT
BAC + 5



RECRUTEMENT
D'ÉTUDIANTS
SANS
FORMATION EN
RESPONSABILITÉ
DE CLASSE

BAC + 2



1 AESH

POUR 1 ÉLÈVE



AFFECTATIONS
COLLECTIVES
DES AESH EN
CHARGE
D'ÉLÈVES À
BESOINS
PARTICULIERS

1 AESH POUR
PLUSIEURS ÉLÈVES

